



toute notre expertise à votre service

C C N

1285

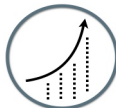
3090

MAITRISER LES RÈGLES DU FORFAIT JOUR

Outil d'organisation pour s'adapter aux rythmes de travail variables
4 heures - 223 €



à distance



8 / 10 (18 avis)



Description synthétique. Une description détaillée est remise lors de l'inscription.

PUBLIC

Administratrice/administrateur, comptable d'une structure de spectacle vivant - Directrice/directeur artistique - Intermittent du spectacle ayant une connaissance succincte du sujet - Les personnes ayant une pratique expérimentée ne sont pas le public ciblé par cette formation.

PRE-REQUIS

Etre en charge de la gestion du personnel.
Gérer la convention collective du spectacle (idcc 1285 et 3090).

OBJECTIFS

- Assurer la mise en place des forfaits jours
- Gérer la problématique des arrivées et départs en cours d'année
- Respecter les règles en matière de suivi des jours travaillés

CONTENU DÉTAILLÉ - mis à jour le 23/07/2025

1. Intérêts du forfait jours dans le cadre de l'entreprise culturelle

2. Identification des salariés concernés

3. Conditions de mise en place

- Le suivi du temps de travail
- La charge de travail
- Le droit à la déconnexion

- Les dispositions relevant de la négociation d'entreprise

- L'avenant au contrat de travail
- La convention individuelle de forfait

4. Décompte et suivi du forfait jours

- Décompte : journée ou demie journée
- « Forfait réduit »
- Absence du salarié
- Entrée et sortie en cours d'année
- Télétravail

Des cas pratiques seront proposés pour illustrer cette demie journée de travail ainsi que des outils pour sécuriser les pratiques.



Mis à jour 23/07/2025

Copyright CAGEC©